



Narbonne, le 5 octobre 2023

**Compte rendu du C.A. du 2 octobre 2023**

**N° de séance : 1**

Ordre du jour du présent CA :

1. Lecture de l'ordre du jour du présent CA
2. PV du CA du 22 juin 2023
3. Affaires financières
4. Concessions de logements
5. Contrats et conventions
6. Questions diverses

**Quorum : 18 présents.**

Le quorum est atteint. Début de séance 17h26.  
Monsieur Benoit GIORDANO est secrétaire de séance.

1. Lecture de l'ordre du jour.
2. PV du CA du 16 mars 2023

Adopté à sous réserve de modification du point concernant la semestrialisation pour lequel la tenue des échanges est mal retranscrite : les représentants des parents d'élèves souhaitent faire figurer le fait qu'ils ont émis un avis défavorable concernant son maintien. La correction sera apportée.

**3. Affaires financières.**

Monsieur CASTELL prend la parole : au dernier CA, nous avons présenté les fonds sociaux et les crédits pédagogiques. Nous avons reçu une dotation supplémentaire dans l'été. Nous devons donc faire une délibération budgétaire modificative.

Pour les fonds sociaux : une seconde enveloppe est donc arrivée cet été. Au 28 septembre, le collège a 2835, 38 euros. Ceci tient compte de la nouvelle dotation de 1200 euros. Nous proposons de flécher cette dotation sur le fond social collège qui permet d'aider les familles à la fois sur la cantine et des achats de vêtements et fournitures scolaires.

La dotation totale pour l'année civile 2023 s'élève donc à 4000 euros. Au vu de la dotation, nous donnerons la priorité à l'Aide aux familles pour le paiement de la cantine mais il nous sera difficile d'aider les familles pour les autres dépenses.

Pour les crédits pédagogiques : le solde est positif de 5471 euros au 28 septembre en tenant compte de la dotation de cet été.

Nous avons eu une augmentation des effectifs élèves et notamment par des affectations pendant l'été.

Cette dotation nous aidera notamment aux achats de Carnets de liaison : en effet l'augmentation d'effectif de cet été n'était pas prévisible et nous avons beaucoup plus d'élèves demi-pensionnaires. De fait, nous avons dû effectuer des achats supplémentaires de carnets de correspondance pour les demi-pensionnaires.

Nous avons aussi dû faire un « réassort » de manuels scolaires malgré le travail effectué par le service intendance et la professeur documentaliste. Ainsi, des manuels non utilisés par des enseignants ont été redistribués vers des classes où les enseignants les emploient.

Il nous reste donc 2966,98 euros qui permettront de financer des projets sur l'année civile 2023.

Voix contre	0
Absentions	0
Pour	18

#### **4. Concessions de logements.**

Monsieur CASTELL prend la parole : le collège est doté de 3 logements attribués par les Nécessité absolue de service (NAS) qui sont attribués aux principal, principal adjoint et adjoint gestionnaire du collège.

Le principal et le principal adjoint ont demandé et obtenu du directeur académique une dérogation à l'obligation de loger.

La direction des services départementaux de l'éducation nationale nous a sollicités pour louer un des appartements à un personnel de l'éducation nationale, inspectrice de l'éducation nationale. Le Département de l'Aude, propriétaire du bâti a donné son accord. Le logement est concédé en convention d'occupation à titre précaire (COP) c'est-à-dire à titre temporaire contre versement d'un loyer.

Le montant du loyer a été évalué par le service des Domaines. Il est de 580 euros, charges comprises.

Si le conseil d'administration donne son accord, cette COP sera valable du 2 octobre 2023 au 31 aout 2024. Ce loyer constituera une recette pour l'établissement.

*A 17 h 46, départ de madame ADIANTE.*

Mme RIVIERE demande qui peut prétendre à ces logements.

M DUSSARGUES répond que le collège a été sollicité et qu'il n'y a pas de mise à disposition proposée par l'établissement pour ces logements. Une COP peut s'arrêter en cours d'année si par exemple un personnel qui avait une dérogation à l'obligation de loger en NAS s'en va et est remplacé. Dans ce cas, le remplaçant peut demander à être logé et le personnel logé en COP doit libérer le logement.

Mme RIVIÈRE demande si l'autre logement est occupé.

M. DUSSARGUES répond par la négative.

17 h 50 : Vote de la répartition des logements en NAS :

Voix contre	0
Absentions	0
Pour	17

Puis vote pour la COP :

Voix contre	0
Absentions	0
Pour	17

Les représentants des parents d'élèves demandent si on peut étudier la possibilité de louer le second appartement non occupé cette année.

## 5. Contrats et conventions.

Monsieur CASTELL prend la parole.

- Convention de participation au groupement de commandes Aude et PO (plateforme Nourrir ma tribu).

Cette convention nous permet, via un logiciel dédié, de faire des achats de restauration scolaire et permet d'avoir des prix compétitifs puisque les établissements des 2 départements font leurs achats.

Le coût annuel est de 50 euros.

Il existe également la plateforme Agrilocal mise en place par le département de l'Aude, mais qui n'est pas suffisante pour obtenir des tarifs compétitifs tout le temps et sur toutes les prestations. Nous utilisons les deux. Agrilocal permet des achats via des producteurs locaux, mais les tarifs parfois être moins intéressants tout comme il peut être difficile d'obtenir les quantités demandées.

17 h 54 Vote :

Voix contre	0
Absentions	0
Pour	17

- Convention pour participer au concours « Les incorruptibles ».

Le principe consiste en un travail entre un auteur et des élèves du collège. Il est porté par des enseignants et la professeure documentaliste. C'est une correspondance entre l'auteur et les élèves pour la création d'un ouvrage.

Le coût est de 450 euros TTC pour l'année scolaire.

17 h 56, vote :

Voix contre	0
Absentions	0
Pour	17

- Convention avec l'association les amis des classes.

Cette convention permettra la participation de deux classes de 4e à une intervention sur les risques auditifs. Le coût est de 100 euros TTC.

17 h 58, vote :

Voix contre	0
Absentions	0
Pour	17

## 6. Questions diverses.

Monsieur DUSSARGUES prend la parole.

Deux questions diverses ont été déposées, une par les représentants des personnels et une par les représentants des parents d'élèves.

Mme HOCINE avait aussi posé une question supplémentaire, mais nous avons déjà répondu favorablement. Du coup, cette question n'avait plus la nécessité d'être posée en CA.

Le collège accueille actuellement 591 élèves, la division de l'organisation scolaire nous a informés que nous sommes le collège qui a eu la plus grande augmentation d'effectif cette année dans le département.

13 élèves en SEGPA et à peu près 30 élèves de plus au collège d'enseignement général. Cela s'est traduit par 60 élèves de plus à la demi-pension.

Cela impacte le travail des agents et au-delà entraîne une organisation du service plus complexe, pendant le temps de restauration mais aussi par rapport au nettoyage des salles. Cela a encore un impact sur la surveillance avec un service de demi-pension plus long. Nous avons toujours 5,5 postes d'AED en équivalent temps plein et donc la charge de travail est plus importante.

Mme Kwiatkowski intervient : Avec l'augmentation des effectifs, nous avons de plus en plus de problèmes d'élèves. Nous pouvons être moins efficaces sur le terrain car la nécessité d'être plus longtemps sur la demi-pension est très contraignante. Nous avons nécessairement plus de travail éducatif et administratif, de conflits entre élèves, des études plus nombreuses et chargées.

Monsieur DUSSARGUES reprend la parole : en faisant un calcul rapide, sur le temps de la demi-pension, nous avons un AED pour 100 élèves !

Mme CHATAGNER : nous avons besoin de plus d'AED, mais aussi de plus de temps de CPE. Je ne sais pas si nous pouvons avoir des moyens humains en plus, mais cela semble indispensable.

Monsieur DUSSARGUES prend la parole : oui cela fait partie des demandes que nous avons faites. Nous la renouvelerons.

Il insiste encore sur le fait que cette augmentation a aussi un impact sur le travail des agents qui doivent être plus disponibles et qui manquent de temps.

Monsieur CASTELL constate que le service de demi-pension est plus long de 20-25 minutes. Il finit vers 13 h 25 au lieu de 13h00 précédemment. Cela décale le travail des agents sur le service de restauration mais aussi sur celui du nettoyage du réfectoire. La libération des salles de cours est plus difficile puisque nous avons plus de cours. Le temps consacré au nettoyage des salles s'est donc rétréci. Il faut faire le même travail en moins de temps.

Monsieur DUSSARGUES rajoute qu'il remercie les agents pour leur travail, leur dévouement et leur loyauté et constate qu'en cas d'absences, il y aurait vraiment un gros problème technique à prendre en charge.

Monsieur CASTELL complète : Actuellement, il n'y a plus de remplacement possible par le Département. Ce sont les agents présents qui doivent compenser l'absence d'un collègue.

Madame ALLAMELE : Dans ces circonstances, nous devons faire notre secteur et nous nous répartissons celui du collègue absent.

Monsieur SUBBAROCA prend la parole : l'effectif des élèves augmente, les heures des enseignants augmentent, mais pas le nombre d'AED, de CPE et d'agents.

Madame CHATAGNER : Des demandes ont-elles été faites ?

Monsieur DUSSARGUES : nous avons demandé des moyens provisoires. Je vous rassure sur la sécurité, nous n'avons pas de problèmes, mais ça presse les personnels. J'ai peu fait des demandes au Département pour les agents et à l'Education Nationale pour les AED.

Monsieur DUSSARGUES prend la parole : En parallèle, nous avons accepté d'accueillir une section en plus à la SEGPA. C'était prévu. Pas les autres augmentations.

Madame ROJAS-MOLINIER : actuellement je suis obligée d'épauler la CPE alors que ce n'est pas mon travail de gérer tous les élèves et tous les parents.

Monsieur DUSSARGUES conclut sur les effectifs : Actuellement nous accueillons 24 divisions sur le collège. Nous entendons que vous appuierez notre demande.

Monsieur DUSSARGUES fait lecture de la question des représentants des personnels qui souhaiteraient des locaux supplémentaires de type modulables et davantage de moyens d'encadrement.

Monsieur GIORDANO prend la parole : la constitution des emplois du temps a été difficile du fait des augmentations, de la nouvelle sixième avec les groupes de soutien et d'approfondissement. Nous avons la chance d'avoir 14 groupes pour les 5 classes avec des effectifs parfois de 3 ou 5 élèves par groupes. Mais cela consomme plus de salles. Il y a des créneaux horaires où il n'y a plus aucune salle disponible bien que nous en ayons réaménagé certaines et fait déplacer des professeurs pour que les locaux les plus petits soient occupés par des classes à effectifs réduits.

Monsieur DUSSARGUES précise : le fait d'avoir des « Algecos » permettrait d'avoir plus de souplesse.

Monsieur CASTELL : Avoir une salle de réunion serait aussi positif car nous faisons le CA et toutes les réunions plénières dans le réfectoire du collège.

Monsieur DUSSARGUES : En plus, nous ne prévoyons pas de baisse d'effectifs voire de suppression de classes pour l'année prochaine au vu des premiers retours du Primaire concernant le nombre des élèves de CM2 du secteur.

Madame CHATAGNER : les enseignants font donc la demande de locaux supplémentaires.

Monsieur SUBARROCA répond : Nous avons discuté avec les AED aussi de l'ensemble des moyens.

Madame CHATAGNER prend la parole : Nous, représentants des parents d'élèves appuyons la demande des personnels pour répondre aux besoins avec des moyens enseignants, d'assistants d'éducation, de CPE et d'infrastructures. Elle aborde un autre problème : L'an dernier nous avons fait la demande de déplacer les horaires de bus. C'est très compliqué pour les élèves d'arriver à les prendre à l'heure. Certains, depuis la rentrée, se sont retrouvés sans place. Le souci concerne surtout les élèves de Gruissan. Les élèves courent pour prendre le bus, il faudrait décaler le départ du bus de 5 minutes.

*A 18 h 40, départ de madame MOLINIER.*

Madame KWIATKOWSKI constate : beaucoup d'élèves ont raté le bus la première semaine et c'est encore un peu le cas en ce moment. Par exemple nous avons un élève de Gruissan qui se déplace en béquille, on le fait sortir 3 minutes avant pour qu'il descende avec l'ascenseur et qu'il prenne le bus à temps.

Madame CHATAGNER : le problème c'est à la plateforme du Planas. La réponse de la société de transport KEOLYS est que de décaler de 5 minutes décalerait les horaires à la plateforme. Il semblerait ajoute-t-elle que des chauffeurs ont mal lu l'itinéraire et que des élèves soient arrivés en retard à la plateforme.

Elle a été informée que des bus sortent du circuit et laissent des élèves qui arrivent en courant juste derrière leur bus. Ils ne peuvent donc pas emprunter le transport en commun. Si le circuit était strictement respecté, on pourrait gagner les cinq minutes nécessaires.

Monsieur ALVAREZ, représentant de la commune et élu à l'Agglo prend la parole : Je poserai la question demain à qui de droit.

Madame CHATAGNER : Nous avons également constaté que les élèves changeaient régulièrement de salles, qu'il y a beaucoup d'études avec un nombre conséquent d'élèves. Ils sont aussi beaucoup plus nombreux dans la cour de récréation. Ces informations nous ont été remontées par les parents d'élèves.

Monsieur GIORDANO explique : cela correspond à notre échange précédent sur les emplois du temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le secrétaire de séance :



Le président de séance :



The stamp is circular and contains the text: "COLLEGE MONTEQUIER", "Le Principal", and "31120 NARBONNE". There are also two stars on either side of the text.